

Formation Marvell Avocats

Mettre en place son Comité Social et Economique (CSE) en bénéficiant des premiers retours d'expérience

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Optimiser la nouvelle réglementation issue des ordonnances Macron
- Maîtriser les différentes règles relatives à la mise en place et au fonctionnement du CSE
- Identifier les points de vigilance afin d'éviter tout contentieux

INTERVENANTS :



Serge WILINSKI est avocat associé du cabinet Marvell Avocats. Serge conseille de nombreux clients, grands groupes comme PME, en droit social. Serge a été élu par ses pairs pour figurer dans les éditions de Best Lawyers in France dans la catégorie « droit du travail » sans discontinuer depuis 2012.



Julia MOHAMED est avocate Counsel au sein du cabinet Marvell Avocats. Julia intervient en conseil et en contentieux sur les aspects individuels et collectifs de droit social.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

DRH, RRH, juristes, chefs d'entreprise ainsi toute personne chargée d'organiser des élections professionnelles.

Une demande de formation intra-entreprise est possible à partir de 5 participants d'une même organisation.

DATE ET HORAIRES :

Jeudi 25 avril 2019
8 heures 45 – 14 heures
Accueil à partir de
8 heures 30

TARIF :

450 € HT
(un petit-déjeuner et une collation sont inclus)

LIEU :

Marvell Avocats
7, avenue Ingres
75016 Paris

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Tél : 01.53.43.13.13 – Email : safonso@marvellavocats.com

Attention : nombre de places limité

Formation Marvell Avocats

Mettre en place son Comité Social et Economique (CSE) en bénéficiant des premiers retours d'expérience

PROGRAMME DE LA FORMATION

Négocier préalablement sur le futur CSE

- ✓ Déterminer les établissements distincts et choisir le bon périmètre pour organiser son CSE
- ✓ Les points à faire figurer dans un accord d'entreprise distinct ou une décision unilatérale
- ✓ Mettre en place la bonne représentation sur le terrain (CSSCT, représentants de proximité etc.)
- ✓ Anticiper les blocages (composition du CSE central, rôle des suppléants etc.)
- ✓ L'impact des nouvelles instances sur le droit syndical conventionnel
- ✓ Adapter l'agenda social aux contraintes et attentes de l'entreprise
- ✓ Aménager les délais de consultation du CSE
- ✓ Aménager le contenu de la BDES

- *Atelier pratique*

Maîtriser les règles d'organisation des élections professionnelles

- ✓ Déterminer son calendrier électoral
- ✓ Inviter les syndicats à négocier le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) et informer les salariés
- ✓ Les règles de détermination des collèges, du nombre de sièges et des heures de délégation
- ✓ Garantir la représentation équilibrée hommes / femmes
- ✓ Les thèmes devant obligatoirement figurer dans le PAP
- ✓ Prévenir le contentieux électoral

- *Atelier pratique*

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Tél : 01.53.43.13.13 – Email : safonso@marvellavocats.com

Attention : nombre de places limité